

Contrat-cadre concernant l'utilisation du portail clients myAXA par une entreprise

Veillez renvoyer le contrat **rempli et signé** à l'une des adresses suivantes:

- E-mail: **myaxa.vertrag@axa.ch**
- Adresse postale: **AXA Winterthur**, myAXA, case postale 357, 8401 Winterthur

Parties au contrat:

AXA Assurances SA
et/ou **AXA Vie SA**
General-Guisan-Strasse 40
8400 Winterthur

et/ou

AXA-ARAG Protection juridique SA
Affolternstrasse 42
8050 Zurich

toutes trois représentées par **AXA Assurances SA** (ci-après «AXA»)

et

Nom de l'entreprise _____

Rue, n° _____

NPA, localité _____

Case postale _____

Pays _____

ID entreprise (IDE) _____

N° de police/de contrat
(uniquement lors d'une première inscription) _____

Interlocuteur pour ce contrat
(prénom et nom) _____

Sexe f m

Numéro de téléphone _____

E-mail _____

(ci-après «le client»)

1 Parties au contrat

La condition préalable à la conclusion du présent contrat-cadre est l'existence d'un contrat d'adhésion ou d'assurance entre l'une des sociétés AXA citées comme parties au contrat et le client. AXA Assurances SA est responsable pour toutes les questions en rapport avec le portail clients myAXA et avec le présent contrat-cadre. Elle représente toutes les autres sociétés AXA citées comme parties au contrat.

2 Objet du contrat

Le présent contrat-cadre régit les droits et obligations d'AXA ainsi que celles du client qui utilise les applications du portail clients en ligne myAXA. Le client est habilité à consulter les données relatives à l'un ou plusieurs de ses contrats, mises à disposition sur myAXA et dans les applications et, dans la mesure du possible, à les modifier. AXA continue à développer les fonctions du portail clients myAXA dans la perspective d'une gestion entièrement électronique des relations commerciales et informe périodiquement le client, sur myAXA, des progrès réalisés dans ce cadre.

3 Accès aux données sur myAXA

L'accès aux données est conditionné par l'identification de l'utilisateur sur myAXA. Toute personne qui s'identifie sur myAXA est considérée par AXA comme autorisée à utiliser le portail en ligne myAXA. Le client s'engage à conserver les données d'accès en lieu sûr et à les protéger contre toute utilisation abusive. AXA ne pourra être tenue pour responsable d'une utilisation du portail clients par des tiers non autorisés.

4 Autorisation d'accès

Le client désigne dans son entreprise un administrateur autorisé à accéder à l'ensemble des données de l'entreprise mises à disposition sur le portail clients myAXA. Le client prend acte du fait que l'administrateur peut alors consulter, par exemple, des données sur les salaires ou d'autres données personnelles sensibles en relation avec les contrats d'assurance de l'entreprise. Par ailleurs, il prend acte du fait que le portail est complété en permanence par de nouvelles applications comportant des données supplémentaires, pour lesquelles il n'est pas demandé de nouvelle autorisation d'accès. Le client consent donc à ce que la lettre contenant le code d'accès à myAXA soit adressée par voie postale à l'administrateur. Toute modification apportée à cette autorisation, notamment son octroi ou sa suppression, doit être immédiatement communiquée à AXA par courrier postal ou par voie électronique. Le client assume les éventuelles conséquences du non-respect de cette obligation d'annoncer.

5 Conditions d'utilisation

Les conditions d'utilisation ci-jointes s'appliquent à l'utilisation du portail clients myAXA par une entreprise. Ces conditions, de même que l'autorisation d'accès, font partie intégrante du présent contrat-cadre. Le client confirme avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et les avoir remises à l'administrateur ainsi qu'à tout éventuel utilisateur. L'accès à certaines applications en ligne de myAXA peut être soumis à des conditions complémentaires.

6 Durée et résiliation

Le présent contrat-cadre entre en vigueur à la date de sa signature et reste valable jusqu'à sa résiliation par écrit, jusqu'à la suppression de l'accès au portail clients ou jusqu'à son remplacement par une nouvelle version. Il remplace tout contrat antérieur concernant l'utilisation d'applications disponibles sur le portail clients myAXA.

7 Responsabilité

La responsabilité d'AXA en relation avec l'exploitation du portail clients myAXA est limitée à l'acte intentionnel et à la négligence grave.

Lieu, date

Signature du client

Lieu, date

Signature du client

Autorisation d'accès au portail clients myAXA

Veillez renvoyer le formulaire **rempli et signé** à l'une des adresses suivantes:

- E-mail: **myaxa.vertrag@axa.ch**
- Adresse postale: **AXA Winterthur**, myAXA, case postale 357, 8401 Winterthur

Client (mandant)

Nom de l'entreprise _____

ID entreprise (IDE) _____ N° de police/contrat _____
(uniquement lors d'une première inscription)

Rue, n° _____

NPA, localité _____

Case postale _____ Pays _____

Tél. professionnel _____ Tél. mobile _____

E-mail _____

Administrateur (personne autorisée)

Prénom nom _____

Date de naissance _____ Sexe f m

Tél. professionnel _____ Tél. mobile _____

E-mail _____

Langue de correspondance: de fr it en

Si l'adresse de l'administrateur diffère de celle de l'entreprise:

Nom de l'entreprise _____

Rue, n° _____

NPA, localité _____

Case postale _____ Pays _____

Pour se connecter à myAXA, la personne autorisée utilise la procédure suivante:

- mTan avec le numéro de téléphone mobile indiqué ci-dessus; nous vous ferons parvenir le code par SMS.
- VoiceTan avec le numéro de téléphone professionnel indiqué ci-dessus; nous vous communiquerons le code par message vocal.

Accès à compter du (date) _____

Le client désigne la personne physique susmentionnée comme administrateur selon les «**Conditions d'utilisation du portail clients myAXA pour les entreprises**». L'autorisation porte sur l'ensemble des contrats d'assurance et contrats d'adhésion actuels et futurs détenus par le client, et concerne les applications déjà disponibles actuellement et mises en ligne ultérieurement sur le portail. L'administrateur est habilité à accéder à toutes les données du client mises à disposition sur le portail myAXA et à les modifier. Il peut également déléguer à d'autres utilisateurs le droit d'accéder à ces données.

Le client confirme qu'il a remis à l'administrateur les «**Conditions d'utilisation du portail clients myAXA pour les entreprises**».

Le client s'engage à communiquer immédiatement à AXA, par courrier postal ou par voie électronique, toute modification apportée à l'autorisation d'accès, notamment son octroi ou sa suppression.

Lieu, date

Signature du client

Lieu, date

Signature du client
